



92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**15**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 10
Absents : 2

Ayant voté pour : 51
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION
D'AVANCE DE TRÉSORERIE À CONCLURE ENTRE
LA VILLE ET SON C.C.A.S POUR L'EXERCICE 2026**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-34,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 123-8,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la convention de trésorerie ci-annexée,

Considérant les besoins de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) eu égard aux décalages constatés chaque année entre le paiement de ses dépenses et le versement tardif des subventions de l'État et du Conseil départemental,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Autorise une avance exceptionnelle de trésorerie d'un montant maximal d'un million d'euros (1 000 000 euros) sur l'exercice 2026 au profit du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

Article 2 : Approuve la convention d'avance de trésorerie annexée à la présente délibération et qui fait partie intégrante de cette dernière.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 24 décembre 2025

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251218-18768-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.